



NO



L'affaire Arcelor/Mittal défie la chronique. Fusions et absorptions se multiplient. Tony Andréani, professeur émérite de sciences politiques à l'université Paris VIII, dissipe ici le brouillard idéologique grâce auquel le capitalisme d'aujourd'hui, mondialisé et prédateur, voudrait dissimuler ses incohérences. Tony Andréani plonge au cœur des contradictions du néo libéralisme et dessine des pistes pour en sortir.

Tony Andreani

Les contradictions néolibérales

Fondation Gabriel Péri
22 rue Brey – 75017 Paris
01 44 09 04 32
fondation@gabrielperi.fr
www.gabrielperi.fr

Atelier Sacha Kleinberg

TES



5 €



Contradictions néolibérales

NO



Tony Andreani

Contradictions néolibérales
Fusions et absorptions

TES

PRÉFACE

Le vocabulaire politique, de gauche et de droite, foisonne d'expressions telles que « libéralisme » ou « néolibéralisme », sans que l'on sache toujours quelle(s) réalité(s) elles recouvrent. Ou masquent.

Le capitalisme serait-il devenu un long fleuve tranquille qui, ayant tout emporté sur son passage, déboucherait sur un océan d'harmonie et de liberté ?

L'étude de Tony Andréani* que nous proposons ici, suivie d'une annexe sur l'affaire Arcelor/Mittal, perce le brouillard – le brouillage – de l'idéologie pour s'arrimer au réel. Celui des contradictions du capitalisme d'aujourd'hui, mondialisé et prédateur.

L'auteur ouvre quelques pistes pour tenter le *dépassement* d'un système que d'aucuns présentent comme indépassable.

Avec cette étude de Tony Andréani, la Fondation Gabriel Péri inaugure une série de publications sur

le capitalisme contemporain qui complète et soutient ses recherches dans différents séminaires.

Docteur d'État en philosophie, professeur émérite de sciences politiques à l'université de Paris 8, ancien directeur du Centre de philosophie politique, économique et sociale (Unité de recherche associée au Centre national de la recherche scientifique), Tony Andréani est membre des comités de direction ou d'orientation de plusieurs revues (*Utopie critique*, *La Pensée*, *Actuel Marx*), ainsi que de l'association Espaces Marx et de la Fondation Copernic.

Il a publié de nombreux articles et ouvrages dont, parmi les derniers : « Pourquoi Marx revient... ou reviendra », in *Marx contemporain*, (dir. Renaud Fabre et Arnaud Spire), Syllepse, 2003 ; *Le Socialisme est (a)venir t. 1*, « L'Inventaire », Syllepse, 2001 ; *Le Socialisme est (a)venir t. 2*, « Les possibles », Syllepse, 2004 ; *Le Socialisme de marché à la croisée des chemins* (dir.), Le Temps des cerises, 2004 ; Dossier « Chine » (coordination), in *La Pensée*, 2005.

Le néolibéralisme est devenu, on le sait, le corps de doctrine¹ qui conduit la pensée et l'action de la très grande majorité de nos élites, politiques, économiques, médiatiques. Il repose sur deux assertions simples : 1) tout ou presque est marchandisable, y compris les gènes ou les services d'une mère porteuse, et cela vaut également pour le marché lui-même (on peut vendre des listes de clients) et pour l'entreprise (vendable en pièces détachées) ; 2) les marchés, au premier rang desquels les marchés de capitaux, constituent le système d'allocation le plus efficace, si bien que rien ne doit pouvoir entraver leur liberté, qui demande seulement à être quelque peu codifiée. Le néolibéralisme, pour le dire autrement et en une formule, c'est le fantasme d'un monde sans contradictions, d'où aurait disparu toute la complexité de l'individu, toute l'épaisseur du social et toute la conflictualité du politique. Il fallait bien que cela arrive : le néolibéralisme devait, dans la pratique, finir par se prendre complètement les pieds dans les contradictions que lui oppose le réel. Les efforts actuels pour les surmonter seraient

risibles s'ils ne comportaient des conséquences économiques, sociales et politiques aussi graves. Ce qui se passe aujourd'hui autour des annonces d'OPA sur Arcelor et sur Suez et du projet de fusion Gaz de France/Suez est un véritable concentré de toutes ces contradictions, dont on va essayer ici de démêler l'écheveau.

Contradictions interentreprises : les OPA hostiles font mal

Il y a des mariages plus ou moins consentants, plus ou moins forcés, mais qui restent des mariages. Ils sont concoctés dans le secret par des directions d'entreprises, qui y voient divers avantages (on y reviendra plus loin), dont elles espèrent bien convaincre leurs actionnaires respectifs, bien que ce soient assez souvent des mariages de la carpe et du lapin. Cependant, même dans ce cas, les choses ne vont pas de soi : les deux directions bientôt se chamaillent, les cadres ne savent plus bien quels sont les objectifs à atteindre et combien d'entre eux seront mis sur la touche, les salariés ordinaires courbent le dos en attendant les restructurations. Le choc entre deux « cultures » d'entreprise, comme on dit, génère bien des crises. Tout cela ne crée pas la meilleure ambiance.

Mais les choses sont bien pires en cas d'OPA hostile. L'entreprise si justement nommée le « prédateur » n'est pas forcément un mastodonte : il lui suffit d'avoir accumulé beaucoup de cash (quelques

milliards d'euros), d'être bien considérée par les analystes financiers et bien notée par les agences de notation, donc assurée de trouver auprès des banques les concours nécessaires et de disposer de bons conseils (généralement anglo-saxons), pour se lancer à l'assaut de sa proie. Marx, là, a dû se tromper en disant que, dans le capitalisme, les gros poissons mangent les petits : ce sont parfois de moyens carnassiers aux griffes acérées qui avalent de plus gros qu'eux. Tout cela est impeccable en logique néolibérale : ce sont les marchés (entendez les actionnaires, ou plutôt leurs représentants) qui prennent la décision, et ils ne sauraient se tromper. L'œil fixé sur le retour sur investissement, veillant à ce que la gouvernance d'entreprise soit de bon aloi (qu'elle ne se fasse pas à leur détriment), ils prennent par définition les décisions les plus efficaces. Mais dans la réalité les choses ne se passent pas du tout comme cela.

Prenons l'exemple d'Arcelor : voilà une entreprise des plus capitalistes au plan financier, mais dont les dirigeants pensaient avoir fait de bons choix et construit une bonne stratégie (ce qu'on appelle souvent un « projet industriel »). Mittal, dont la capitalisation (boursière) est à peine supérieure à celle d'Arcelor, fait, lors de son offre d'achat, de vagues promesses sociales qui n'engagent que lui et s'apprête à mettre à bas toute cette stratégie (notamment en s'engageant à revendre une acquisition d'Arcelor qui lui avait coûté fort cher²). La direction d'Arcelor réagit comme une bête blessée (je laisse pour le moment de côté les enjeux politiques de cette prédation). Ce n'est pas seulement une

affaire d'amour-propre (motivation fort importante, quoique négligée par la théorie), c'est aussi la colère de voir tous ses calculs anéantis. Et l'entreprise s'apprête à s'automutiler pour sauver sa peau³.

Voici donc une première leçon de ces batailles entre « entreprises néolibérales », où l'on a voulu mettre les directions sous contrôle, de telle sorte que ce soient finalement les actionnaires qui fassent la loi. Il ne reste plus au management dans son ensemble qu'à se plier à cette logique de la valorisation boursière. Quant aux chefs d'entreprises, on attend d'eux d'abord qu'ils exercent le métier de restructurateur, de marieur ou de prédateur – moyennant quoi ils seront grassement payés, et plus encore s'ils réussissent⁴. Mais ils ne peuvent plus alors faire leur boulot de « vrais patrons » développeurs, car ils deviennent de purs financiers : ils délèguent donc la conception du projet industriel à des subordonnés. Toute la théorie néolibérale de l'entreprise efficace, fondée sur la rationalisation des choix et la sélection des projets les plus performants, se trouve mise à mal par l'obsession de la valeur boursière de l'entreprise, en prévision de sa vente (ou de la menace d'achat qui pèse sur elle), de ses acquisitions (via des offres d'achat ou d'échange de titres) ou d'une fusion (via des échanges de titres contre le nouveau titre), valeur dont il a été montré par de nombreux auteurs, force exemples à l'appui, qu'elle est en général bien loin de correspondre aux « fondamentaux ».

Les contradictions de la concentration capitaliste

Les concentrations capitalistes suscitent craintes et réprobations, tant le pouvoir des transnationales est impressionnant, tant elles s'ingénient à échapper à tout contrôle, tant leurs effets sont socialement ravageurs (dictatures sur les sous-traitants, délocalisations, mise en concurrence des systèmes fiscaux et sociaux, éloignement des centres de pouvoir, instabilisation des personnels, etc.). Mais il ne faut pas oublier qu'elles peuvent s'accompagner aussi de changements porteurs de gains de productivité parfois impressionnants. Il y a longtemps que le capitalisme se serait effondré s'il n'existait pas de tels gains. Marx ne s'y est pas trompé quand il disait, par exemple, que le capitalisme avait développé, par l'ampleur des moyens mis en œuvre, les forces productives à une échelle inconnue dans l'histoire, ce qui lui faisait considérer aussi que les sociétés par actions, permettant la concentration du capital, pouvaient être l'antichambre du socialisme.

La source de ces gains de productivité, comme réelle diminution du travail dépensé et du capital utilisé, tient en quelques mots : les économies d'échelle (ou de gamme) et les synergies dans la production, dans le transport, dans l'approvisionnement et la commercialisation des produits. D'une manière générale il s'agit de répartir les coûts fixes et certains coûts variables sur plus de produits soit par des innovations technologiques et organisation-

nelles, soit par une automatisation accrue des mêmes dispositifs techniques⁵, soit par la suppression de doubles emplois. C'est ainsi notamment que plus l'entreprise est grande, plus ses dépenses de recherche et développement peuvent être facilement amorties ; ou que plus son marché est étendu, plus elle peut diminuer ses coûts unitaires. La concurrence peut être ici un aiguillon puissant.

Mais la concentration capitaliste a aussi d'autres finalités. La première consiste à accroître la durée et l'intensité du travail, sous toutes leurs formes, sans augmenter pour autant les salaires (ce qui revient à diminuer les coûts salariaux) ou même en les augmentant (car cela permet également de réaliser des économies de capital). Ce pour quoi elle en vient à prendre la forme de l'entreprise éclatée (en une cascade de filiales et de sous-traitants) – bien que cela multiplie les coûts de transaction. La deuxième concerne le marché des produits : il s'agit de s'emparer de vastes marchés pour gêner l'arrivée de concurrents (on appelle cela avoir des « positions de leader »), de peser plus lourd dans la négociation avec les fournisseurs (on peut obtenir des prix plus avantageux du fait du caractère massif des achats), d'avoir un pouvoir plus grand sur la clientèle (la publicité aidant). La troisième finalité vise les acteurs financiers : plus on est puissant, mieux on négocie avec les banques, plus on impressionne les marchés financiers. Dans tous ces cas, la concentration est liée, directement ou de manière plus indirecte, à l'accroissement des *pouvoirs* de marché (à bien distinguer de l'étendue du marché). Et elle revient à

limiter la concurrence, à la rendre de plus en plus oligopolistique (sans oublier les ententes occultes). La réalité s'éloigne ici fort du modèle de la concurrence, même « imparfaite ».

Considérons à présent le marché de l'énergie, en admettant provisoirement que l'énergie soit une marchandise comme une autre. Ce marché a connu en Europe une grande vague de concentrations et l'on soutient qu'elle doit aller encore plus loin, qu'il ne devrait exister à terme que trois grands acteurs, ce qui revient à justifier les fusions et acquisitions en cours, chaque champion national ayant vocation à intégrer cet oligopole et donc à s'étendre dans toute l'Europe. La libéralisation du marché de l'énergie aurait ainsi pour but d'accroître la concurrence là où il n'y en avait pas ou peu (du fait de l'existence de monopoles nationaux) et ainsi d'impulser ces gains de productivité qui feraient aussi baisser les prix à l'avantage de tous.

Or on va voir que deux opérations projetées d'absorption et de fusion qui font la une de l'actualité contredisent les beaux arguments fondés sur la productivité réelle et valent surtout dans le sens du rendement spécifiquement capitaliste, appuyé sur la pression exercée sur les salariés et sur les pouvoirs de marché. En sorte que les baisses de prix, si elles devaient avoir lieu, ne seraient pas celles que l'on fait miroiter.

Une absorption et une fusion contre-productives

Enel (ancien monopole italien de l'électricité, aujourd'hui entreprise privée à capitaux multiples⁶) ne s'est intéressé à Suez (autre conglomérat d'actionnaires privés⁷) que pour s'emparer de ses activités électriques (les centrales d'Electrabel, ex-entreprise publique belge, des sites hydroélectriques en France). Les activités de Suez (fusionnée en 1997 avec la Lyonnaise des Eaux) dans les domaines de l'eau et de la propreté urbaine ne lui seraient d'aucune utilité : Enel a donc annoncé, très logiquement, qu'il les revendrait. Pour cette entreprise, les gains de productivité liés à cet accroissement de taille seraient donc limités, l'objectif de l'opération étant surtout d'asseoir sa place parmi les oligopoles européens.

La fusion Gaz de France/Suez serait-elle plus pertinente au point de vue des gains de productivité ? Les activités environnementales de Suez ne présentent, à l'évidence, aucune synergie avec les activités gazières. La « convergence gaz/électricité » n'a de sens que si Gaz de France multiplie les centrales électriques à gaz, pour venir demain concurrencer EDF sur son terrain. Il en va de même pour les « offres combinées gaz/électricité » au niveau de la distribution⁸. Voilà pour les synergies. Les économies d'échelle seraient, elles, significatives dans le secteur du gaz (Suez étant un opérateur gazier assez important, le cinquième en Europe). Il s'agit de profiter de l'effet de taille sur les différents marchés de

manière à accroître les profits, et ainsi de disposer d'une force de frappe financière pour investir dans le gaz (construction de gazoducs, de sites de stockage, d'usines de liquéfaction, d'usines de production de l'électricité à partir du gaz). C'est l'une des raisons pour lesquelles il fallait privatiser Gaz de France : ses profits substantiels devaient tomber dans l'escarcelle de ce nouveau groupe privé. Mais ce n'est pas le seul but de l'opération. D'abord la privatisation permet d'accroître la pression sur les salariés. Ensuite l'accroissement de taille permet d'accroître les pouvoirs de marché.

Or on peut voir que la recherche de gains de productivité irait, bien au contraire, dans le sens d'une fusion EDF/Gaz de France, depuis longtemps soutenue par les syndicats, mais aussi par certains milieux patronaux, soucieux d'assurer pour leurs entreprises une énergie sûre et à bon prix (les tarifs d'EDF sont parmi les plus bas en Europe). La convergence gaz/électricité serait bien mieux réalisée, tant au niveau de la production que de la distribution (c'est d'ailleurs déjà le cas pour la distribution, mais ce ne le serait plus s'il y avait fusion Suez/Gaz de France⁹). L'effet de taille serait encore plus important s'agissant des pouvoirs de marché, puisque le chiffre d'affaires combiné EDF/Gaz de France serait de 73,4 milliards d'euros, contre 63,9 pour la fusion Suez/GDF. En se plaçant dans la stricte logique de la rentabilité capitaliste, la première fusion serait donc déjà préférable à la seconde. Et le consommateur aurait quelque chose à y gagner. Mais il faut considérer

maintenant le point de vue du service public. Et, ici, c'est la fusion EDF/Gaz de France qui s'impose comme une nécessité.

L'antinomie services publics/marché capitaliste

L'électricité et l'eau sont indiscutablement des biens sociaux, parce qu'elles entrent directement dans la consommation de base du *citoyen*. Ce sont aussi des biens stratégiques, parce qu'elles sont des intrants nécessaires pour les entreprises – et il en va de même pour l'acier, utilisé par de si nombreuses entreprises. Mais, du point de vue néolibéral, ce sont des marchandises comme les autres, puisque vendables (n'est considéré comme bien public que ce qui ne se prête pas du tout, pour diverses raisons, à la marchandisation). Au mieux on admettra, puisque ces biens sont indispensables à toute la population, et que chacun doit pouvoir y avoir accès, qu'ils relèvent des « services économiques d'intérêt général », soumis à quelques obligations qui ne doivent en rien entraver la concurrence, supposée toujours bénéfique. Fusions et absorptions sont, ici comme ailleurs, bienvenues. Et les États n'ont rien à faire là-dedans, car ils fausseraient cette concurrence. Non seulement ils sont sommés de privatiser, sous prétexte de plus d'efficacité, tout ce qui ne l'était pas – à quelques exceptions près (administration, police, armée, justice, éducation, mais la tendance est plutôt au « partenariat public/privé¹⁰ ») – mais encore ils

n'ont pas à intervenir, de quelque manière que ce soit (autorisations, aides, etc.). Et, pour être bien sûrs qu'ils ne le feront pas, ils doivent déléguer leurs pouvoirs régulateurs à des autorités indépendantes (Commission de la concurrence, Autorité des marchés financiers...).

L'application de la logique marchande capitaliste aux services publics payants pose deux types de problèmes : la préservation du caractère social du bien et les effets de la concurrence. Or on peut montrer que la concession du service public à des entreprises privées conduit, le plus souvent, à faire perdre à un bien social toutes ses caractéristiques (les « missions de service public » sont peu respectées ou contournées¹¹). C'est pourquoi, même quand le bien est marchand, il devrait être produit par des entreprises publiques, qui certes peuvent et doivent être autant que possible profitables, mais ne sont pas (ou ne devraient pas être) soumises à la rentabilité capitaliste, et qui sont plus faciles à contrôler. Quant à la concurrence, elle peut être bénéfique dans certains cas (ainsi sans doute pour l'acier), mais elle est aberrante dans d'autres. C'est précisément le cas de l'énergie électrique, sur laquelle nous allons nous attarder, car elle est au cœur des opérations d'absorption ou de fusion précitées.

La libéralisation du marché de l'électricité, un non-sens économique.

L'électricité est en effet non seulement un bien social, mais encore un bien spécifique : elle ne se

stocke pas. C'est parce que l'électricité ne se stocke pas qu'il faut assurer constamment un équilibre au plus précis entre la production et une consommation qui varie sans cesse (au long de la journée comme au long de l'année), faute de quoi il peut y avoir des baisses de courant, nécessitant des coupures, ou, pire encore, des surcharges, entraînant des disjonctions qui, par un effet en cascade, peuvent mettre tout le système en panne et plonger ainsi toute une région ou tout un pays dans l'obscurité, paralysant l'ensemble de l'activité économique¹². Un opérateur unique est évidemment le mieux placé pour effectuer cet équilibre, faisant varier la production de ses centrales en fonction de la demande de courant. EDF a toujours parfaitement rempli cette tâche, ce qui a assuré la continuité et la fiabilité de la fourniture électrique dans notre pays. Il est beaucoup plus difficile de la remplir quand on autonomise le contrôle du réseau (aujourd'hui confié à RTE, devenu filiale d'EDF) et quand on dépend du bon vouloir de plusieurs producteurs, qui ne sont pas au service du public mais au service de leurs actionnaires¹³. En dehors des risques de rupture du système, l'effet de la libéralisation a été dans tous les pays une augmentation considérable des prix de l'électricité.

Les effets désastreux de la concurrence ont été parfaitement illustrés par l'exemple californien. Dès lors qu'il n'y a plus de monopole pour gérer l'ensemble du système¹⁴, le distributeur (avec son centre de dispatching) s'adresse à un grand nombre d'acteurs auxquels il doit acheter de l'électricité pour

n'être en situation ni de sous-charge ni de surcharge. Or les opérateurs privés – dont de simples grossistes achetant des capacités pour les revendre au détail (parmi lesquels le désormais célèbre Enron) – ont manipulé le marché de façon à l'embouteiller, à la suite de quoi il a fallu payer des millions de dollars pour le décongestionner. Ils ont ensuite créé artificiellement des pénuries, arrêtant délibérément des centrales, de manière à vendre au prix fort les capacités manquantes¹⁵ (comme l'électricité ne se stocke pas, le prix peut monter à l'infini en cas d'urgence), ceci alors que la capacité totale de production correspondait au double des besoins. Des entreprises, face à ce renchérissement, ont dû fermer, des hôpitaux et des écoles ont grevé leur budget, l'État de Californie enfin (qui s'est substitué au distributeur en faillite) a dû acheter de l'électricité 40 % plus cher pour s'assurer, en passant des contrats à long terme, que le réseau ne souffrirait plus de délestages (ce sont, bien sûr, les contribuables qui paieront, pendant vingt ans, la facture de l'endettement). On peut ainsi dire que les opérateurs privés ont littéralement pris en otage l'économie d'un pays dont le PIB égale celui de la France pour, de leur propre aveu, satisfaire leurs actionnaires.

C'est le même dispositif concurrentiel qui s'est mis en place en Europe¹⁶, et ici encore il s'est traduit par une forte augmentation des prix¹⁷. Il faut en outre noter que l'électricité, loin d'être une marchandise comme les autres, est un produit dont seules la quantité et la fiabilité comptent : pas question ici de qualité et de variétés. Si bien que la

concurrence en vient à jouer soit sur les services (prix de l'installation, des changements de compteurs, des interventions, qui autrefois étaient gratuits) soit sur des services dérivés totalement inutiles. À ces coûts de la concurrence il faut ajouter ceux de la compétition commerciale et de la publicité¹⁸.

Par ailleurs la libéralisation, en tant qu'elle s'accompagne de la privatisation, menace la sécurité énergétique présente et à venir. Le problème de la sécurité physique est particulièrement aigu en ce qui concerne les centrales nucléaires : en externalisant leur maintenance vers des sous-traitants peu qualifiés, sous la surveillance d'agents de l'entreprise qui n'ont pu se former sur le tas, on fait apparaître des risques qui jusque-là étaient bien maîtrisés¹⁹. Quant à la sécurité économique, elle est menacée dans l'immédiat par les pannes qui risquent toujours de se produire dans un marché qui aime travailler à flux tendu, avec le minimum de centrales en fonctionnement selon l'activité du moment, et elle est menacée dans l'avenir car la disposition de réserves de production appelle des investissements de long terme (quarante ans parfois) qu'aucune entreprise privée n'est disposée à assumer²⁰.

Enfin la libéralisation-privatisation entraîne une démotivation profonde des personnels, qui cessent de s'identifier à l'entreprise, et dont le sens du devoir s'affaiblit en même temps, surtout pour les nouveaux venus ne bénéficiant plus du statut d'agent public²¹.

La libéralisation du secteur de l'électricité est donc – et on pourrait ajouter bien d'autres argu-

ments – une aberration économique que seule explique la volonté de privatiser²². Si nous avons quelque peu développé ce point ici, c'est qu'il est au centre du projet de fusion Suez/Gaz de France. Ce projet de fusion vise en effet à créer un concurrent de taille à EDF, une affaire qui devait être prévue depuis longtemps, puisque l'État français a bradé à Suez les dix-sept barrages de la Compagnie nationale du Rhône pour lui donner une capacité d'électricien.

La contradiction État/capitalisme transnational

C'est ce que nos hommes politiques hexagonaux réalisent, quoique dans la plus parfaite confusion intellectuelle, aujourd'hui.

On s'aperçoit – ne le savait-on donc pas ? – que presque toutes les grandes entreprises françaises du CAC 40 sont opérables²³ et que les grandes manœuvres financières à leur rencontre sont déjà engagées. Or, parmi ces grandes entreprises, figurent des entreprises de service public direct ou d'intérêt stratégique. Après une offensive possible de Pepsi-Cola sur Danone, qui a semé l'inquiétude mais qui ne concernait que des biens de consommation ordinaires, les offensives bien réelles de Mittal (entreprise sidérurgique à capitaux indiens) et d'Enel (entreprise d'électricité avec des capitaux italiens), qui touchent à des biens sociaux, soulèvent un vent de panique et sonnent le signal d'alarme pour d'autres menaces.

Partout en Europe, c'est la même panique : comment conserver quelque contrôle sur des entreprises passées entre des mains étrangères et qui pourtant sont vitales pour la nation ? On ne peut plus guère compter sur l'État, qui s'est plus ou moins mis hors jeu en privatisant. On ne peut compter sur la Commission de Bruxelles, entièrement acquise au néolibéralisme et hostile non seulement aux « champions nationaux », mais même aux « champions européens ». On ne peut compter sur des fonds d'investissements nationaux, qui vont au plus offrant, sans le moindre souci de patriotisme économique. Et, dans le cas français, l'on finit par réaliser qu'on ne peut même plus parler d'entreprises « françaises », puisque leurs capitaux sont en grande partie étrangers²⁴, voire anglo-saxons, que leurs sièges sociaux sont parfois dans d'autres pays, fiscalement plus cléments, et que leurs dirigeants eux-mêmes ont souvent leur résidence principale hors de l'hexagone. Que reste-t-il de français dans ces entreprises, sinon le management²⁵ et ses réseaux de relations, une langue, de moins en moins parlée dans les affaires, quelques vieilles coutumes d'entreprise et... des salariés nationaux mais minoritaires parmi les effectifs mondiaux de ces transnationales²⁶ ?

Comment parler encore d'un service public, dont la vocation est d'abord de servir le public d'un pays, quand le capital est non plus dans les mains de la puissance publique, mais « dans le public », un public d'actionnaires qui ne voit que ses intérêts privés, et ce d'autant plus qu'il est étranger au pays ? Quant aux obligations de service public, il va de soi qu'elles

passent derrière la rentabilité financière et que toutes ces entreprises privées n'auront de cesse de peser pour les limiter (par exemple elles renâclent devant le maintien de tarifs fixés par l'État pour le gaz et l'électricité – particuliers et entreprises pouvant opter pour des prix libres) ou les contourner de diverses manières. La contradiction est devenue insoutenable.

Misère des tentatives de solution

Quand on ne veut pas rompre avec le cadre néolibéral du capitalisme financiarisé, il ne reste pas beaucoup de moyens pour sauver le mobilier de la mise aux enchères. Le gouvernement Berlusconi, furieux de l'opposition française à l'OPA de son électricien Enel sur Suez, a envisagé de limiter les droits de vote des capitaux français présents dans les entreprises italiennes à 5 % des droits de vote²⁷. Le gouvernement Zapatero, furieux de l'OPA lancée par l'électricien allemand E.ON sur Endesa, le premier électricien espagnol, a pensé à utiliser la *golden share* (une action à droit de vote privilégiée) qu'il avait conservée²⁸. Le gouvernement de Villepin s'est dépêché de transposer la directive européenne sur les OPA en faisant adopter une mesure autorisant les entreprises françaises à émettre des bons de souscription d'actions, ce qui rendrait l'acquisition par un prédateur plus onéreuse. Mais cette petite panoplie anti-OPA, qui joue sur les droits de l'actionnariat, multiplie les inconvénients : contraire à la mondialisation néolibérale, elle est mal vue par les

marchés financiers, qui pourraient bien la sanctionner ; contraire à la doctrine de la Commission européenne, elle entraîne de sa part une vigilance accrue concernant le respect des règles de la concurrence, matière où elle est souveraine – sous la seule réserve de recours possibles devant une Cour européenne de justice qui partage la même doctrine ; et elle a peu de chances d'être efficace, car les moyens de défense accordés aux entreprises visées doivent être approuvés préalablement par les assemblées générales de leurs actionnaires, où les investisseurs privés seront plus que réticents.

Restent les solutions portant non sur les droits des actionnaires en place mais sur la composition de l'actionnariat. Première solution : que l'entreprise rachète une partie de ses actions, pour se constituer une part d'autocontrôle. Solution onéreuse, qui peut plaire aux actionnaires en place (elle augmente mécaniquement leurs dividendes), mais qui ne les empêchera pas de vendre si le prédateur y met le prix. Deuxième solution : jouer sur l'actionnariat salarié, qu'on suppose plus fidèle par intérêt. Las, ce dernier est trop faible pour peser dans la balance. Ce n'est pas un hasard. Les salariés n'ont jamais intéressé que marginalement les directions d'entreprise, d'une part parce qu'ils apportaient moins d'argent (pour les convaincre il fallait leur proposer des actions à un prix avantageux), d'autre part et surtout parce qu'on ne souhaitait nullement les voir s'immiscer dans les affaires des conseils d'administration. Eux-mêmes d'ailleurs n'étaient pas chauds pour ajouter au risque de perte de leur emploi celui

de perdre leur mise, en cas de mauvais résultats. Troisième et dernière solution : susciter ou favoriser un mariage entre entreprises nationales pour rendre la proie inaccessible. C'est ainsi que nous retrouvons l'annonce de la fusion Suez/Gaz de France.

La fusion Suez/Gaz de France, un compromis boiteux entre projet néolibéral et contrôle étatique

On s'est interrogé sur les raisons de cette fusion, annoncée, en violation de l'esprit néolibéral, par le gouvernement français et non par les entreprises concernées.

Tout porte à penser que cette fusion est en réalité préparée pour satisfaire les libéraux, puisqu'elle aboutira à privatiser Gaz de France, en dépit de l'engagement pris par le gouvernement Raffarin en 2004 de n'ouvrir son capital qu'à hauteur de 30 %, 70 % devant rester propriété de l'État. On se doutait qu'il s'agissait d'une promesse de Gascon, on va pouvoir le vérifier (il suffira de faire voter une nouvelle loi par l'actuelle majorité, ce qui achèvera d'ôter toute crédibilité à la parole de l'État). Et il y a toutes les raisons de croire Thierry Breton lorsqu'il assure que la fusion était préparée depuis plusieurs mois : il recevait régulièrement les deux P-DG. On sait aussi qu'elle était dans les tuyaux depuis longtemps, avant même l'ouverture du capital de Gaz de France.

Mais il est vraisemblable que son annonce ait été précipitée pour deux raisons : la menace sur la sécu-

rité énergétique qu'a fait planer le géant russe Gazprom (lui-même parfaitement capable un jour de lancer à son tour une OPA sur Gaz de France) et la menace immédiate de l'OPA d'Enel sur Suez²⁹. On dit que, dans un premier temps, de Villepin aurait été hostile à la réduction du capital de Gaz de France en dessous des 70 %, pensant qu'il aurait été possible de réaliser la fusion en offrant seulement 10 % de titres (l'État détient aujourd'hui 80,2 % du capital). Il a, dans ce cas, rapidement changé d'avis.

Quoi qu'il en soit, la privatisation change la donne. Déjà soumis à la contrainte de la rentabilité financière avec l'ouverture du capital, Gaz de France devra constamment surveiller la valorisation boursière du nouveau groupe s'il veut conserver son vaste actionnariat privé et se donner la force de frappe financière pour effectuer à son tour des acquisitions. Le compromis est donc boiteux : l'État pourrait préserver son nouveau champion national, grâce à la minorité de contrôle qu'il garderait sur l'ensemble, donc aussi sur Suez (ce qui a fait crier l'État belge à la « nationalisation rampante » de l'énergie belge par l'État français), et qui mettrait l'entreprise à l'abri d'une OPA, mais à condition de ne pas lui imposer des obligations de service public qui seraient réprochées par les marchés financiers. Aux dernières nouvelles il renoncerait même à cette minorité de blocage³⁰. En outre, la fusion est en fait à l'avantage de Suez³¹. Il a d'ailleurs été annoncé que Gérard Mestrallet, P-DG de Suez, prendrait les rênes du nouvel ensemble.

Contradictions européennes

On vient de le voir, chaque État essaie de favoriser ses champions nationaux tout en les invitant à s'emparer de ceux des autres. Cette concurrence interétatique était inscrite dans les bases mêmes de la construction européenne. Le Grand Marché poussait à la concentration et à la conquête, pendant que l'unité politique s'avérait irréalisable, au moins à vue d'homme. La solution de cette contradiction fondamentale aurait pu résider non dans une concurrence permanente entre les États, mais dans leur coopération, dossier par dossier. Mais la logique néolibérale est venue percuter cette possibilité : chaque État s'est à ce point démuné de ses actifs et de ses pouvoirs d'intervention qu'il ne reste plus qu'à influencer les acteurs privés pour les lancer les uns contre les autres.

La directive sur les OPA illustre parfaitement l'affrontement entre la logique néolibérale et les rapports entre les États. S'ils avaient entièrement accepté cette logique, les États se seraient complètement dessaisis de tout moyen d'action. Mais, comme ils ne pouvaient s'y résoudre, ils ont bataillé pendant quatorze ans pour s'accorder finalement, en 2004, sur des règles communes point trop contraignantes. Alors que la Commission Prodi, sous l'impulsion de son commissaire au marché intérieur, Frits Bolkestein (encore lui !), prônait la plus grande latitude pour les OPA (en théorie néolibérale, une entreprise est une marchandise comme une autre), le gouvernement

Shröder a fait prévaloir deux garde-fous : l'entreprise attaquée ne devrait pas nécessairement avoir l'accord de ses actionnaires pour contre-attaquer ; il serait possible de se protéger par des restrictions de droits de vote ou des droits de vote multiples. Le capitalisme allemand entendait ne pas entièrement succomber au modèle anglo-saxon. Les articles 9 et 10 du texte de la Commission, qui voulaient faire tomber ces protections, sont devenus facultatifs. Les directions d'entreprises pouvaient ainsi continuer à jouer de leurs soutiens étatiques, pendant que les États pouvaient contrôler encore, mais discrètement et de loin, les fusions et absorptions. Le gouvernement Villepin est resté bien plus libéral : la seule parade qu'il a fait voter, dans le cadre de la transposition de la directive, consiste, comme on l'a vu, dans la possibilité pour les entreprises de distribuer des bons de souscription d'actions, mais à condition qu'elle soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires³².

Tout cela montre bien quel est le jeu de forces actuel dans la construction européenne. Allons à l'essentiel. Les transnationales ont trouvé leur intérêt à soutenir cette construction, dans la mesure où elle allait dans le sens du Grand Marché (on sait qu'elles ont été à l'origine de sa relance, qui a conduit à l'Acte unique de 1986). Elles sont favorables au démantèlement de toutes les protections qui peuvent gêner leur développement : elles veulent investir là où elles veulent, quand elles veulent et autant qu'elles veulent. Mais elles n'ont aucun intérêt à un pouvoir central

qui leur impose des règles uniformes, dont certaines règles de libéralisation (règles contre les ententes et abus de position dominante, surveillance et autorisations des absorptions et fusions³³), parce que leurs directions comptent bien user de leurs accointances politiques et de coups de pouce étatiques dans la concurrence sans merci qu'elles se livrent. Autrement dit elles ne demandent qu'à être affranchies de toutes règles, sauf de celles qui peuvent les servir. Et, à cet égard, la concurrence politique, mais aussi fiscale et sociale, entre les États leur convient parfaitement. C'est en ce sens que l'Europe est et n'est pas le projet du grand capital mondialisé³⁴. Ce que ne comprennent pas les doctrinaires de la Commission européenne, qui ne cessent de s'offusquer de ce qu'ils considèrent comme des entraves à la concurrence (là où les transnationales ne demandent qu'à la fausser), et c'est ce en quoi s'illusionnent les chantres de l'unification politique (là où les transnationales font tout pour l'éviter).

Le résultat est sous nos yeux : les gouvernements s'accusent les uns les autres de non-réciprocité (vous voulez acheter nos entreprises, mais vous ne voulez pas qu'on achète les vôtres) et tricherie (vous concoctez vos coups dans le secret de vos cabinets ministériels). La bataille ne fera que s'aggraver à la mesure de la concentration. La Constitution européenne n'était là que pour mettre un peu d'ordre dans cette bataille, et non pour la faire cesser.

Que faire ?

Ces histoires de fusions et d'acquisitions nous mettent au centre du fonctionnement du capitalisme « néolibéral » ou, pour faire simple, « actionnarial ». Si ce capitalisme a réussi à s'imposer à l'échelle de la planète, ce n'est pas seulement parce que des forces organisées (de gros actionnaires, et surtout une multitude de fonds d'investissement qui y trouvaient toutes sortes de moyens de prospérer), leurs relais politiques et leurs agences idéologiques ont bataillé ferme pour réduire les contre-pouvoirs du salariat et démolir le compromis social des Trente glorieuses, c'est aussi *parce qu'il a su poursuivre le processus de concentration capitaliste*. Tout s'enclenche à partir de là. Le libre-échange est la condition de ce processus, le protectionnisme son adversaire. Pas de concentration non plus sans la faculté de lever des capitaux propres en Bourse, et surtout de s'agrandir par des fusions et acquisitions (à travers les OPA et OPE). Les capitalismes corsetés à l'allemande ou à la japonaise (s'articulant autour des banques et de participations croisées) n'ont pas résisté à la puissance de ce mouvement, en dépit de leur solidité et de leurs avantages spécifiques, et peu à peu lui emboîtent le pas.

Tout cela ne va pas sans contradictions internes, dont certaines ont été relevées ici. Mais un autre effet de ce capitalisme est qu'il bouscule les cadres nationaux et pénètre jusqu'au cœur de ce qui faisait la citoyenneté sociale et économique : les services publics qui ont un côté marchand. La

contradiction est ici encore plus forte, car en sapant les bases mêmes de l'État, le capitalisme néolibéral se met en porte-à-faux avec ce dont il a besoin dans la concurrence mondialisée, à savoir le soutien des États d'origine, et il aggrave, en même temps que les difficultés de réalisation de la valeur produite, sa crise de légitimité.

Enfin – et c'est le plus grave – les transnationales vident la démocratie de toute substance, parce que, en s'ingéniant à ligoter les États dans des traités régionaux (en particulier les traités européens) et certains traités internationaux (au premier chef celui qui a fondé l'OMC), elles les contraignent à démanteler constitutions, législations, décrets, et même réglementations administratives comme autant d'obstacles au commerce et à la libre concurrence. Elles soustraient ainsi aux institutions démocratiques³⁵ des décisions d'une portée incalculable, non seulement en matière de citoyenneté, mais aussi en matière de droits sociaux, de normes sanitaires, d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et du consommateur.

Très nombreux – de plus en plus nombreux – sont les auteurs qui ont dénoncé cette situation, y compris parmi les partisans du capitalisme, qui redoutent une « fuite en avant », une « logique folle » qui mène vers des catastrophes de tous ordres.

Le problème est qu'on ne sait pas comment s'en sortir, et que la gauche est en panne de projet parce qu'elle n'a pas d'alternative à proposer à cette concentration capitaliste d'un type relativement nouveau.

Deux impasses

Revenir vers le cadre national et des entreprises nationales (capitalistes, étatiques ou autres) ? Il faudrait substituer des capitaux nationaux aux capitaux étrangers, rétablir d'imposantes barrières douanières, renoncer à beaucoup d'exportations (car les autres pays ne tarderaient pas à leur tour à se protéger). À supposer que cette stratégie soit possible, progressivement et sur un long terme (il faudrait en réalité sûrement des conditions révolutionnaires pour arriver à briser des résistances multiformes et colossales), elle serait quand même perdante. Les firmes nationales ne seraient pas en mesure d'offrir autant de biens et des biens si bon marché parce qu'elles n'auraient pas la taille suffisante et ne pourraient effectuer ces gains de productivité dont nous avons parlé. Comme dans l'ex-URSS et dans les ex-démocraties populaires, la population, à moins d'être devenue une adepte résolue de la décroissance, se révolterait contre la baisse du niveau de vie relatif, et les forces de la bourgeoisie ne manqueraient pas d'exploiter sa frustration. Les « avantages sociaux » eux-mêmes se trouveraient rognés par la faiblesse de la croissance et la pauvreté des recettes fiscales. Il n'est pas nécessaire de développer ce scénario ; on voit bien qu'il rend caduque tout retour d'une politique de gauche qui entendrait calquer le « programme commun » des années 70, lequel reposait fondamentalement sur le cadre national.

S'accommoder des multinationales et de la libé-

ralisation des échanges, en tentant d'y apporter quelques tempéraments ? C'est la voie sociale-libérale : le libéralisme a gagné, rendons-le plus social. Elle connaît plusieurs variantes. La première consiste à renchérir sur le néolibéralisme, à tout lui permettre et à lui offrir toutes les opportunités, en échange de quelques contreparties (par exemple vous sponsorisez nos écoles) : le blairisme a au moins le mérite d'annoncer la couleur. La seconde consiste à faire payer les dégâts par l'État social (par exemple flexibilité de l'emploi contre fortes indemnités du chômage et financement de la formation), mais elle suppose d'importants prélèvements sociaux : c'est la variante scandinave, celle qui fait aujourd'hui rêver les gauches européennes. Mais elle ne vaut guère que pour de petits pays qui, grâce à leur étroite spécialisation dans la division internationale du travail (peu de transnationales, mais puissantes) et leur haut niveau technologique, disposent d'assez d'avantages pour continuer à faire admettre une forte fiscalité. La troisième variante est celle dans laquelle se débattent les socialistes ou assimilés allemands, italiens, espagnols, français : ils préservent çà et là quelques acquis mais, d'adaptations en assouplissements, ils cèdent constamment du terrain et déçoivent chaque fois des électeurs qui ne voient plus bien la différence entre l'original et la copie.

En fait il n'y a guère que deux issues pour infléchir un cours des choses présenté généralement comme « loi naturelle ».

Deux voies

La première issue consiste à réguler le capitalisme néolibéral pour le rendre plus raisonnable, pour le préserver en quelque sorte de ses dérives et l'empêcher de détruire le tissu social des sociétés et d'approfondir les inégalités entre les nations. Je vais lister ici rapidement quelques propositions qui ont été avancées, en les reliant de près à la question des transnationales, et sans engager une longue discussion qui dépasserait le cadre de cet article.

1) Réduire la liberté de mouvement des capitaux, de façon à limiter leur mobilité et les opérations spéculatives. Cela peut se faire de plusieurs façons, qui peuvent être combinées : inciter les investisseurs à conserver un certain temps leurs actions (en taxant les plus-values en fonction de la durée de détention, comme cela se fait pour les transactions immobilières) ; obliger les investisseurs à détenir des parts substantielles de capital, autrement dit en faire des actionnaires de référence, faute de quoi ils perdraient leurs droits de vote ; contraindre les banques et autres investisseurs institutionnels à détenir des planchers de titres d'entreprises réellement innovantes. L'objection des néolibéraux selon laquelle c'est précisément la mobilité des capitaux qui permet les grandes opérations d'absorptions et de fusions ne vaut rien. Les conditions qui viennent d'être évoquées ne les empêcheraient pas, mais obligeraient les entreprises à plus de rationalité économique : les investisseurs y regarderont à deux fois

avant d'acheter ou de vendre des actions des sociétés concernées, et la qualité de l'information économique devrait être accrue pour les convaincre. Les OPA hostiles en particulier seraient regardées avec beaucoup plus de circonspection, car les investisseurs seraient bien moins alléchés par les plus-values immédiates si la revente devenait difficile. Ensuite, cela contribuerait à dégonfler l'énorme sphère parasite des activités qui tournent autour des opérations de bourse, laquelle pompe une grande partie des profits des entreprises (c'est une des raisons qui poussent les fonds à exiger des taux de retour sur investissement démesurés³⁶).

2) Revenir à un protectionnisme modéré et circonstancié. Cela correspond à plusieurs objectifs : empêcher la compétition déloyale, celle qui joue sur les bas salaires et sur la médiocrité des conditions de travail ; permettre à un pays ou à une zone économique de conserver une certaine cohérence économique ; inciter les pays moins ou peu développés à améliorer leurs conditions de travail de manière à satisfaire à des « clauses sociales » des échanges. À cela les partisans du libre-échange objectent que le protectionnisme est un frein au progrès, puisqu'il entrave la croissance des transnationales et freine le développement des pays sous-développés, en limitant leurs exportations. Ces arguments, qui se donnent comme des évidences, ne sont pas recevables. Pourquoi ? Les transnationales seraient seulement conduites à relocaliser des productions dans leur pays (ou leur zone) d'origine. Elles pourraient continuer à investir à l'étranger, car il ne faut pas

oublier que cela leur sert non seulement à exporter vers leur pays (ou leur zone) d'origine mais à se développer dans le pays de destination, où elles trouvent de nouveaux marchés³⁷. Il est certes probable que les biens de consommation seront un peu plus chers dans le pays (ou la zone) d'origine, mais ils y trouveront plus facilement une demande soluble (avec le retour d'emplois délocalisés). Cela diminue par ailleurs les frais de transport (souvent considérables) liés à l'importation de leurs propres produits. Le gain de cohérence économique est également source d'efficacités supplémentaires, pour cette dernière raison et pour d'autres encore. Quant aux pays sous-développés, la réduction de leurs exportations devrait les conduire à se recentrer davantage sur leur marché intérieur, et les pays développés pourraient leur reverser des taxes douanières perçues afin de favoriser les conditions générales de leur développement (éducation, santé, etc.).

3) Rétablir un contrôle des changes. En contrôlant les changes, on pourrait prélever une taxe sur les pures transactions monétaires, mais aussi sur les transactions en devises qui accompagnent la circulation des marchandises ou des capitaux (ces dernières taxes pourraient ne s'appliquer qu'aux opérations à court terme, de manière à ne pas décourager les investissements). Cela dissuaderait la spéculation et contribuerait à stabiliser le système monétaire international. Le produit de ces taxes pourrait en outre alimenter les budgets des États. Quant à l'accueil des investissements étrangers, il pourrait, comme ce fut le cas autrefois, être sélectif pour s'assurer qu'il pro-

fitte bien, tous comptes faits, au pays. Le néolibéralisme n'a pas d'objection sérieuse à opposer à ces mesures, indispensables pour qu'un pays retrouve une certaine souveraineté économique. L'investissement n'est pas touché, il est seulement réorienté en fonction des intérêts nationaux.

Je n'irai pas plus avant dans l'énoncé de telles propositions régulatrices³⁸. Elles ont clairement leur importance car nous ne sommes pas près de nous débarrasser du capitalisme, et elles répondent en partie aux contradictions évoquées précédemment à propos des transnationales, des fusions et acquisitions. Mais elles sont loin d'être suffisantes pour sortir de ces contradictions. Aussi voici, sommairement, quelques autres orientations qui permettraient d'inverser réellement le cours des choses.

1) Les services publics devraient être soustraits aux transnationales et remis aux mains ou sous le contrôle des pouvoirs publics. Ne pouvant développer ici une question en fait fort complexe³⁹, j'irai à l'essentiel. Les services publics fondamentaux sont ou devraient être, en totalité ou en partie, financés par des prélèvements sociaux (c'est le cas des administrations et des établissements publics administratifs). Les concéder au privé reviendrait à leur verser une rente publique. Par ailleurs, s'adressant aux citoyens⁴⁰, ils n'ont, par définition, pas de marché au-delà des frontières grâce auquel ils pourraient réaliser des économies d'échelle. Le problème se pose surtout avec les services publics marchands, financés par les usagers (eau, gaz, électricité, transports publics, etc.). On l'a dit, des entreprises

publiques sont le mieux à même de remplir leurs missions de service public, parce que : a) elles sont directement contrôlées par les pouvoirs publics (contrôle qui devrait se compléter par une participation des salariés à la gestion et une intervention des usagers), b) elles n'ont pas d'actionnaires privés à satisfaire et, de ce fait, peuvent consacrer une plus grande partie de leurs profits aux investissements, c) le personnel est animé par un esprit de service public, car il n'est pas (ou ne devrait pas) être traité comme les salariés du privé⁴¹. Mais il reste beaucoup de problèmes à résoudre, et ce serait l'objectif d'une nouvelle politique de gauche que de s'y atteler : a) le problème de l'autonomie de gestion des entreprises publiques, dans le strict respect de ses missions (qui devrait se faire sous contrôle parlementaire), b) le problème de leur financement (qui nécessiterait un pôle public bancaire), c) le problème de leur internationalisation, pour autant qu'elle soit économiquement fondée. C'est là l'argument ultime des privatiseurs : il leur faut pouvoir se développer à l'étranger, et la réciproque est inévitable. En réalité, il existe diverses solutions (les groupements d'intérêt économique, les coentreprises, les filiales communes) pour établir des coopérations avec des entreprises de services publics d'autres pays.

Des fusions ou absorptions peuvent être souhaitables, mais elles devront correspondre à l'intérêt du service public (ainsi pour une fusion EDF-GDF précédemment évoquée) et ne pourront se faire que par une décision des pouvoirs publics (après délibération parlementaire) et avec l'accord des personnels

(largement représentés au sein des conseils d'administration).

2) Hors services publics, on soutiendra l'existence d'entreprises mixtes, où la part de l'État serait soit majoritaire, pour les entreprises les plus importantes, soit limitée à une minorité de contrôle. On conçoit que l'autonomie de gestion serait ici entière, sous réserve d'une surveillance de l'usage des capitaux publics⁴². Quant aux fusions et acquisitions, elles seraient désormais sous le contrôle, au moins minoritaire, de l'État. Mais il n'y pas de raison que ces entreprises soient gérées pour autant comme des entreprises entièrement privées, ni au niveau des normes de rentabilité ni à celui des droits des salariés, qui devraient notamment être représentés, en tant que tels, dans les conseils d'administration⁴³. Cependant, cette orientation s'inscrit toujours dans le cadre du capitalisme, fût-il pour une part un capitalisme d'État.

3) D'où la nécessité d'explorer une troisième voie, celle d'un secteur socialisé, qui ne soit plus soumis à des exigences de rentabilité capitaliste, qui soit complètement indépendant des marchés financiers, et dans une certaine mesure autogéré⁴⁴. Quelques faits indiquent dès aujourd'hui que cette voie, qui n'exclurait pas l'existence de grandes entreprises, même transnationales, est praticable. Il n'y aurait plus d'absorptions, lesquelles supposent une appropriation de capital, mais il y aurait bien des fusions. Celles-ci seraient cette fois opérées par accords entre les travailleurs eux-mêmes.

4) Il ne suffit pas d'assurer un contrôle, soit par un acteur public, soit par les travailleurs associés, des

entreprises, il faut encore que la finalité de la production, la valeur d'usage, ne soit pas déterminée par le seul marché. Dans une économie qui resterait concurrentielle, et à tendance oligopolistique (pour cause de concentration), les entreprises seraient encore tentées, s'agissant du moins de « biens privés⁴⁵ », de modeler le marché à leur avantage, voire de le manipuler (pensons par exemple aux firmes agroalimentaires et à leur impact sur l'agriculture, la santé et les territoires). Les associations de consommateurs peuvent jouer un rôle de contre-pouvoir important, mais il revient aux pouvoirs publics d'édicter les bonnes normes⁴⁶, de limiter l'appropriation privée des connaissances⁴⁷, et de favoriser les coopérations. Autrement dit, il faut faire en sorte que ce ne soient plus les règles du commerce qui commandent les décisions politiques, mais que ce soient les décisions politiques, selon les procédures les plus démocratiques possibles, qui commandent les règles du commerce.

Ce changement de cap, cette rupture avec le néolibéralisme, sont, nous devons en être totalement conscients, en contradiction complète avec l'Europe telle qu'elle est et avec les institutions économiques internationales, qui fonctionnent aujourd'hui comme un gouvernement mondial.

En finir avec l'eurolibéralisme

Les indications précédentes dessinent une orientation pour sortir du champ clos des contradictions européennes, telles qu'elles ressurgissent à propos des fusions et acquisitions.

D'une manière ou d'une autre, il faudra bien dénoncer les traités existants et les remplacer par d'autres. L'Europe, telle qu'elle est, est néolibérale jusqu'à la moelle, terre d'élection des politiques du même nom, plus que toute autre région du monde – même les États-Unis, qui ne répugnent pas aux interventions de l'État et ne se privent pas d'exercer leur « patriotisme économique ». La Commission européenne, qui s'est vue attribuer quasiment les pleins pouvoirs en matière de négociations commerciales⁴⁸, est même le défenseur le plus acharné du libre-échange mondial. Entre les traités européens (y compris le défunt TCE) d'une part et les accords et les programmes de l'OMC d'autre part, les similitudes sont frappantes, ce sont la même philosophie générale (le libre-échange et la concurrence favorisent la croissance et l'emploi, la concurrence profite aux consommateurs, tous les facteurs de production doivent circuler librement, etc.) et quasiment le même langage. La directive Bolkestein est presque du copier/coller de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), et réciproquement.

La première exigence serait de rendre aux nations qui composent l'Europe leur souveraineté en matière de services publics, ce qui suppose tout de même un accord sur leur périmètre⁴⁹. À l'intérieur de ce périmètre, chaque pays doit décider de la manière dont il les organise, et notamment s'il veut ou non les privatiser, s'il veut ou non y introduire de la concurrence. Dans le cas des services de réseau, le monopole, nous l'avons vu pour l'électri-

cité (mais on pourrait dire la même chose pour les chemins de fer), est la meilleure solution, mais c'est à chaque État de choisir. Si l'Allemagne, par exemple, continue à préférer la libéralisation, elle mettra en concurrence les producteurs, y compris EDF si elle le souhaite, mais elle ne saurait imposer ce choix à la France ou à d'autres pays. Un problème certes se poserait pour les petits États, qui n'auraient pas d'opérateur de taille suffisante. Mais, comme on l'a vu, ils peuvent très bien passer des accords de coopération, voire de coentreprise, avec un pays voisin. La fameuse réciprocité n'a de sens que si l'ensemble du marché européen de l'énergie est libéralisé : alors, effectivement, une entreprise comme EDF doit pouvoir trouver des usagers à l'étranger pour compenser ses pertes de clientèle dans le pays. La seule question qui se pose à partir de là est celle de l'indépendance énergétique de toute l'Europe, qui est naturellement souhaitable pour un espace aussi intégré. Le moins que l'on puisse dire est qu'elle est aujourd'hui freinée par la concurrence entre les États.

Ensuite il faudrait absolument désarmer cette concurrence entre États, dont les transnationales font leur pain bénit. Ce qui ne peut se faire qu'en harmonisant (vers le haut) les normes sociales (au moins par l'élargissement d'un socle commun, une uniformisation n'étant ni possible ni sans doute souhaitable) et la fiscalité (en premier lieu l'impôt sur les sociétés⁵⁰). Or cette harmonisation a très peu de chances de se réaliser dans une Europe devenue très hétérogène, où certains pays (en particulier ceux de

l'Est européen) cherchent à tirer un avantage comparatif de la faiblesse de leurs prélèvements sociaux. Il faut donc sans doute aller dans le sens des mesures préconisées par Jacques Sapir (harmonisation à l'intérieur d'un premier cercle de pays relativement homogènes, rétablissement de droits de douane temporaires et sélectifs vis-à-vis des autres pays avec reversement des recettes douanières à ces derniers pour les aider à se développer sans pratiquer le dumping social et fiscal⁵¹).

Plus généralement l'Europe devrait retrouver un peu de volonté politique, ce qui suppose un changement profond des institutions, sur lequel nous reviendrons dans un prochain article. Il s'agirait d'une part de restituer ou de laisser aux États des parts de souveraineté économique qui n'auraient jamais dû ou ne devraient jamais leur être retirées (comme on l'a vu à propos des services publics, et comme l'a illustré la bataille sur la directive Bolkestein), d'autre part de soumettre au débat et à la décision démocratique des politiques d'intérêt commun, même dans le cas où l'on devrait garder encore longtemps le trépied institutionnel actuel (Conseil, Commission, Parlement européen) en dépit de son caractère profondément antidémocratique⁵². C'est seulement dans ces conditions que des États européens pourraient s'entendre pour la constitution de champions européens, sans se tirer dans les pattes les uns des autres. Actuellement la concurrence intra-européenne entre les grandes entreprises est si forte que chacune a cherché plutôt à acquérir des entreprises ou à nouer des alliances

hors de l'Europe, de manière à damer le pion aux autres. Or il est clair que la prise de participations des États concernés serait le bon moyen (on a vu la misère des autres tentatives de solution) pour recentrer les grandes entreprises européennes sur le continent. L'affaire Arcelor/Mittal en est une bonne illustration. On sortirait ainsi, s'agissant des transnationales, de la comédie du « patriotisme économique », qui ne fait qu'aviver les rivalités et qui laisse finalement le champ à peu près libre à un capitalisme apatride. Acquisitions et fusions reviendraient enfin sous contrôle politique, et le néolibéralisme cesserait de nous enfermer dans ses contradictions.

NOTES

1. Ne disons pas : la théorie, pour ce qui n'est qu'un assemblage composite de propositions et de démonstrations *ad hoc*, à la différence de la théorie néoclassique, dont il dit s'autoriser, alors qu'il la contredit (abstraction faite ici de l'inconsistance et de l'irréalisme de cette dernière).

2. Celle de l'entreprise canadienne Dofasco.

3. Pour convaincre ses actionnaires de ne pas céder leurs actions à Mittal, Arcelor s'est engagé à leur distribuer 15,7 milliards d'euros, sous forme de dividendes ou de rachats d'actions, pendant les trois prochaines années (alors qu'il n'en a distribué que 2 milliards pendant les cinq dernières années), quitte à s'endetter ! C'est autant qui n'ira pas en investissements. Pour y parvenir, Arcelor compte augmenter son excédent brut d'exploitation en diminuant les dépenses servant à entretenir ses installations et à les faire fonctionner, et en cédant une partie de ses actifs, dont probablement toute la branche des aciers Inox.

4. De 500 à 1 000 fois le SMIC, soit 10 à 20 fois plus qu'à l'époque du capitalisme « managérial ».

5. Marx avait déjà analysé ces processus de manière lumineuse dans le livre III du *Capital* (volume 1, chapitre 5, « Économies dans l'emploi du capital constant », Éditions sociales, 1969, pp. 96-122).

6. L'État italien détient 32,12 % de son capital.

7. Parmi les actionnaires de référence de Suez seuls le groupe CDC et le groupe Cogema sont des acteurs encore publics, mais avec environ 5 % du capital. L'essentiel de l'actionnariat est dans le public (personne n'y détenant plus de 5 % du capital) : 74,5 % des actions et 65,2 % des droits de vote.

8. Actuellement EDF et Gaz de France ont 60 000 agents communs, dont près de 50 000 assurent l'accueil dans les agences communes, la relève des compteurs et l'entretien des réseaux.

9. Le divorce viendrait probablement d'EDF, qui verrait d'un mauvais œil l'arrivée d'un concurrent national dans un service mixte proche de ses clients, avec des agents relevant 33 millions de compteurs électriques.

10. Dans un partenariat public/privé, l'État confie la construction et la gestion d'une installation publique (hôpital, palais de justice, commissariats, gendarmeries et casernes, prisons, stades, etc.) à des opérateurs privés, moyennant paiement d'une redevance ou d'un loyer pendant vingt, trente, voire cinquante ans. Ce serait le moyen pour lui (ou pour une collectivité locale) de ne pas engager de grandes dépenses d'investissement... et de réduire la dette publique (alors qu'en réalité ces loyers doivent être considérés comme une dette). C'est le gouvernement britannique qui a lancé le mouvement, aujourd'hui de plus en plus suivi en France. Un certain nombre de dérives (des hôpitaux publics se retrouvant déficitaires, ou inadaptés – par exemple avec des chambres minuscules) commencent à montrer l'échec de ces politiques, sans émoi pour autant les responsables politiques français. On remarquera aussi la contradiction entre le fait de verser des loyers pour des établissements publics et la vente massive de biens immobiliers de l'État, alors qu'il pouvait très bien les louer...

11. On trouvera une démonstration détaillée dans *L'Appropriation sociale*, Note de la Fondation Copernic, Syllepse.

12. C'est ainsi que la Californie, New York, le Canada et l'Italie ont connu des panes géantes ces dernières années.

13. On a créé en France, comme ailleurs, une Commission de régulation de l'énergie pour veiller à la concurrence et pour proposer les tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution. Ce surveillant, pour être efficace, devrait disposer d'une compétence technique qu'il ne possède pas.

14. La libéralisation s'est effectuée en 1996, et les problèmes n'ont pas tardé.

15. Pendant la crise californienne de l'année 2000 le prix du mégawatt/heure a été presque multiplié par 3 ! Ce sont des plafonds imposés autoritairement qui ont empêché la crise de devenir encore plus grave.

16. La Commission a envoyé en mars dernier des lettres de mise en demeure à 17 des 25 membres de l'Union européenne pour qu'ils accélèrent la libéralisation totale du secteur de l'énergie. Le commissaire chargé de ce secteur (Andris Piebalgs) met en cause en particulier la régulation des prix.

17. Au total, en cinq ans, les prix ont augmenté en Europe de 40 %. En France on assiste actuellement à un envol des prix de l'électricité (une hausse de 100 % pour certaines PMI, en particulier celles qui ont choisi les tarifs dérégulés). Entre autres exemples, l'hôpital de Besançon en a fait la triste expérience. Il a quitté EDF pour Suez, attiré par un prix plus intéressant. Mais, lors du renouvellement du contrat, le prix a brutalement augmenté.

18. Sans parler de l'embarras des consommateurs devant un maquis tarifaire.

19. Ce problème de sécurité touche aussi Gaz de France. Un agent de GDF explique : « La maintenance du réseau, cela coûte cher. Si on est privatisé, il est certain qu'on aura moins d'argent pour cela. Déjà qu'on nous demande de décaler dans le temps tous les actes de maintenance... Avant, par exemple, on devait vérifier les robinets des réseaux tous les ans ou tous les trois ans selon leur emplacement. Une troisième catégorie a été introduite récemment – un contrôle tous les dix ans – et ce, uniquement pour faire des économies. C'est ce qu'on appelle la politique du risque calculé. Tout cela n'est pas en faveur de la sécurité. Et ce n'est pas la fusion avec Suez qui va améliorer les choses, au contraire » (cité dans *Le Monde*, 5-6 mars 2006).

20. Les opérateurs privés ne sont pas portés à investir dans un contexte d'environnement incertain (le retour sur investissement n'étant pas assuré), et l'on ne voit pas comment la minorité de contrôle de l'État pourrait les y forcer, au risque d'effrayer le reste de l'actionnariat. Quand ils investissent, ils préfèrent choisir des filières peu coûteuses et vite amorties : c'est la raison de leur engouement pour la production d'électricité à partir du gaz. Dans la perspective de la libéralisation et de sa probable privatisation, EDF a depuis 2002 divisé déjà par trois le niveau de ses investissements.

21. C'est ce que disent électriciens et gaziers. Témoignage d'un de ces derniers : « Il y a quatre ou cinq ans on a dû couper le gaz à la moitié des habitants d'Imphy à cause d'un feu de voitures qui s'était déclaré dans la commune. Je n'étais pas d'astreinte ce soir-là, mais

on m'a appelé dans la nuit et j'y suis allé, car cela me semblait naturel. Je ne suis pas sûr de le refaire aujourd'hui. On est arrivé à un tel niveau de dégoût... » (cité par *Le Monde*, 5-6 mars 2006).

22. C'est une aberration non seulement pour le consommateur individuel ou pour ces consommateurs que sont les administrations et les établissements publics, mais aussi pour les entreprises capitalistes. Si les industriels du secteur de l'énergie ont tout à y gagner, l'ensemble des entreprises a à y perdre, notamment celles qui, pour conserver leurs parts de marché et éviter les coûts des délocalisations, ont fortement investi dans des machines gourmandes en énergie. C'est là l'un des effets inintentionnels, liés à l'anarchie du marché, sur lesquels Marx a mis l'accent.

23. Leur capital flottant dépasse les 80 %, voire les 90 %, ce qui les rend facilement opérables.

24. Les entreprises du CAC 40 ont leurs capitaux détenus à 47 % par des étrangers (contre 33 % en 1997). Et ceci alors que le taux d'épargne français est l'un des plus élevés du monde (une épargne largement placée à l'étranger).

25. C'est seulement au niveau de leur management que les entreprises dites françaises le sont encore. Parmi les 414 hauts dirigeants du CAC 40 il n'y a que 20 % d'étrangers, et parmi les 567 administrateurs seulement 25,6 %. Mais cette proportion est en train d'évoluer. Et les dirigeants français se pensent plus comme des acteurs internationaux que nationaux.

26. Les entreprises du CAC 40 emploient en moyenne 60 % de leurs effectifs à l'étranger (2,5 millions sur 4 millions). Danone, par exemple, a deux fois plus de salariés en Chine qu'en France. Le phénomène est général : les quarante plus grandes multinationales de la planète ont 55 % de leurs effectifs à l'étranger (où elles réalisent 60 % de leurs chiffres d'affaires).

27. Il avait déjà utilisé la parade lors de l'entrée d'EDF dans le capital d'Edison, en limitant les droits de vote d'EDF à 2 %, mais avait renoncé à l'utiliser ensuite sous la pression de la Commission européenne.

28. Il avait même pensé à dissuader l'attaquant en diminuant la rentabilité d'Endesa par une baisse autoritaire des tarifs électriques !

29. Il semblerait que l'histoire soit encore plus complexe. Le P-DG de Véolia (ex-Générale des Eaux) aurait voulu convaincre Enel de lancer une OPA sur son rival de toujours (la Lyonnaise des Eaux,

fusionnée avec Suez en 1997), pour le dépecer ensuite. Il aurait ensuite fait machine arrière sous la pression de l'Élysée, au grand dépit d'Enel, qui se serait sentie flouée. Quant aux deux P-DG de Gaz de France et de Suez, ce sont aussi des familiers de l'Élysée. Mais c'est Jérôme Monod, le conseiller de toujours de Jacques Chirac, qui aurait convaincu ce dernier de favoriser la fusion Suez/GDF afin de maintenir un certain contrôle sur le secteur de l'eau, secteur qui est au centre des préoccupations des élus locaux. On admirera la continuité de la vision politique...

30. Pour conserver à l'État la minorité de 34 % du capital, il faut que l'échange de titres se fasse sur la base d'une action GDF pour une action Suez (plus un euro pour les actionnaires de Suez). Mais les analystes considèrent que cette parité sous-évalue la valeur de Suez. La loi de privatisation pourrait donc abaisser ce seuil afin que l'opération de fusion réussisse. Que ne ferait-on pas pour satisfaire les actionnaires !

31. Suez a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 41,5 milliards d'euros. Le groupe emploie 160 700 personnes. Son capital est morcelé et pour l'essentiel privé : l'État français n'y prend part que de manière très indirecte, à travers la Caisse des dépôts et la Cogema, deux entreprises entièrement publiques. Gaz de France a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 22,4 milliards d'euros et emploie 38 000 salariés. Les capitalisations (boursières) sont respectivement de 43 milliards et de 29,3 milliards d'euros.

32. Grande bataille au sein de l'UMP à ce sujet : fallait-il une majorité simple des actionnaires (position des moins libéraux, qui pensent qu'il ne sera pas trop difficile pour une direction d'entreprise de se défendre ainsi contre une OPA) ou une majorité des deux tiers (position des plus libéraux, qui pensent qu'une OPA ne doit être contrée que dans des cas extrêmes). Finalement le gouvernement s'est ravisé en faveur de la première proposition.

33. La Commission européenne ne cache pas ses réticences vis-à-vis de la fusion Suez/Gaz de France. Elle a annoncé, par la voix du commissaire Peter Mendelson, qu'elle pourrait au besoin saisir la Cour européenne de justice. Cette fusion pourrait, selon elle, porter atteinte au droit de la concurrence et aux règles du marché intérieur européen. En guise de défense, le gouvernement français fait valoir qu'elle renforce la concurrence sur le marché français de l'énergie, en créant un concurrent de poids pour EDF ! De toute

façon la Commission est bien décidée, toujours au nom de la concurrence, à imposer des contreparties, sous forme de cessions d'actifs (centrales, gazoducs, dépôts).

34. Pour une analyse très serrée de la question, lire Yves Salesses, *Propositions pour une autre Europe, Construire Babel*, Éditions du Félin, 1997, pp. 166-182.

35. Ceux qui ne comprendraient pas comment des élus et des gouvernements ont pu et peuvent ainsi se dessaisir de ce qui fait leur raison d'être trouveront l'explication dans le livre d'Agnès Bertrand et de Laurence Kalafatides, *OMC, le pouvoir invisible*, Fayard, 2002. Ils sont, à l'exception de quelques complices, soigneusement tenus à l'écart de ce qui se trame dans le plus grand secret, sous la dictée des experts des transnationales. Après quoi ils ratifient ou légifèrent sans comprendre grand-chose à des textes qu'ils n'ont même pas eu le temps de lire et d'étudier. Ensuite, ils ne peuvent revenir sur le fait accompli (ce qu'on appelle l'effet de cliquet) sans exposer leur pays à de lourdes sanctions et représailles économiques.

36. Certains proposent aussi, plus résolument, de réduire l'épargne placée en Bourse : elle irait largement vers des fonds d'investissement opérant sur le marché privé des sociétés non cotées. Cf. Jean-Luc Gréau, *L'Avenir du capitalisme*, Gallimard – un auteur à qui l'on doit une excellente analyse des travers du capitalisme financiarisé. Soulignons que la Bourse, contrairement à ce que l'on croit, détruit plus de capital qu'elle n'en apporte.

37. À noter que les entreprises françaises sont parmi celles qui, au monde, détiennent le plus d'investissements à l'extérieur de leur pays. Les entreprises du CAC 40 réalisent 70 % de leurs ventes à l'étranger. Elles ont rapatrié en 2005 pour 15,6 milliards d'euros de leurs filiales à l'étranger, mais leurs dividendes sont repartis pour plus de la moitié à l'étranger.

38. Il y en a bien d'autres, concernant le système monétaire, la révision complète des règles de l'OMC, le rôle du FMI, etc.

39. Cf. *L'Appropriation sociale*, Note de la Fondation Copernic, Syllepse, et Tony Andréani, « La privatisation des services publics est une privatisation de la démocratie », in *Actuel Marx*, n° 34, pp. 43-62 ; « Le démantèlement des services publics. Chemins pour une refondation », in *Refaire la démocratie* (dir. Tony Andréani et Michel Vakaloulis), Syllepse, 2002, pp. 37-52 ; *Le Socialisme est (à)venir*, Syllepse, 2004, pp. 211-248.

40. Il y a bien sûr des exceptions pour des services publics transfrontières (dans l'Union européenne par exemple) ou internationaux.

41. Un salarié privé qui, comme le facteur ou l'employé d'un bureau de poste d'un établissement public, consacrerait trop de temps à une personne qui a des difficultés particulières pourrait être sanctionné pour faute professionnelle...

42. Cette surveillance pourrait être effectuée par une Agence des participations de l'Etat, dont les missions et le fonctionnement diffèrent profondément de celle qui est en place aujourd'hui, laquelle aligne les entreprises publiques sur les entreprises privées cotées en Bourse, et sert en général à préparer la privatisation.

43. Ils le sont déjà aujourd'hui, comme salariés et non comme actionnaires, dans les entreprises privées d'un certain nombre de pays européens (à parité dans les entreprises allemandes de plus de 2000 salariés, dont certaines sont pourtant sous contrôle étranger, au tiers dans les entreprises allemandes de plus de 500 salariés, et généralement au tiers dans neuf autres pays européens, dont les pays scandinaves, les Pays-Bas et l'Autriche). La France ne leur accorde pas ce droit, sauf dans les entreprises publiques encore existantes.

44. Cf. Tony Andréani, *Le Socialisme est (à)venir t. 2, op. cit.*, notamment partie 3, chapitre 3, « Créer un secteur socialisé ».

45. Dans l'ouvrage précité je distingue les « biens sociaux », qui relèvent de la citoyenneté et de choix collectifs, et les « biens privés », qui relèvent du libre choix de chacun.

46. Aujourd'hui ce sont les transnationales qui ont, dans les faits, édicté le Codex alimentarius de l'OMC, c'est-à-dire les normes en matière d'incorporation aux produits de substances dangereuses pour la santé et l'environnement, telles que les engrais ou les pesticides. Toute volonté nationale d'abaisser les seuils de tolérance est considérée comme une barrière non tarifaire et condamnée par le Tribunal de l'OMC, lequel cumule des pouvoirs normatifs, des pouvoirs exécutifs et des pouvoirs judiciaires, et ceci sans le moindre mandat et sans le moindre contrôle démocratique. Cf. Agnès Bertrand et Laurence Kalafatides, *op. cit.*

47. Cf. notamment l'appropriation du vivant sous forme de brevets, l'un des grands programmes de l'OMC.

48. L'article 113 du traité de Maastricht, signé en février 1992, réserve à la Commission ce pouvoir de négociation. Elle consul-

tera le Conseil des ministres qui tranchera à la majorité qualifiée.

49. On sait que la Commission européenne s'est toujours refusée à définir le champ des services publics qui échapperaient à la règle de la « concurrence libre et non faussée ». Ce n'est pas par hasard : il s'agit de les faire tomber peu à peu, par grignotages successifs, sous cette règle qui finira par ne rien épargner, ni école, ni hôpital, ni musée, sauf la police (en partie) et l'armée.

50. L'impôt sur les sociétés est un impôt sur le bénéfice net des entreprises. Il est aujourd'hui extrêmement variable (exemples : 0 % en Estonie, 25 % en Allemagne, 35 % en France) et fait l'objet d'une vive concurrence entre Etats. Pour le moment les seuls projets d'harmonisation consistent à s'entendre sur le périmètre de cet impôt et sur son assiette (tant la Commission que le Parlement européen sont favorables à ce que l'impôt porte sur le bénéfice consolidé, c'est-à-dire sur le résultat consolidé de l'ensemble des filiales, ce qui constituerait un pas en avant et permettrait de lutter contre l'évasion fiscale, mais ne mettrait nullement fin à la concurrence fiscale), et non sur son taux.

51. Cf. Jacques Sapir, « Il est l'heure d'être radical », in *Utopie critique*, n° 34, 3^e trimestre 2005, pp. 59-72, et *La Fin de l'eurolibéralisme*, Éditions du Seuil, 2006.

52. Cf. Tony Andréani, « Le piège européen », in *Utopie critique*, n° 27, 4^e trimestre 2003.

ANNEXE

L'AFFAIRE ARCELOR-MITTAL OU LA FAILLITE EUROPÉENNE

Pendant la campagne référendaire sur le traité constitutionnel européen, quand on voulait vanter les mérites de l'intégration européenne en matière d'industrie, c'étaient toujours les mêmes exemples que l'on invoquait : EADS (donc Airbus), Galileo (dans le futur) et... Arcelor, entreprise européenne puisqu'elle avait résulté de la fusion, en 2002, du Français Usinor, de l'Espagnol Acelaria et du Luxembourgeois Arbed, magnifique exemple de « fusion réussie » (selon Guy Dollé, son actuel PDG) sous les auspices de trois États européens (avec la bénédiction de la Belgique). On aurait été en peine de trouver d'autres exemples aussi emblématiques. Et voilà que ce « champion européen » risque fort d'être acheté par une entreprise indienne, Mittal Steel. Une affaire qui en dit long sur l'état de l'Europe et sur sa soumission au capitalisme financiarisé. Regardons les choses de plus près, car l'exemple est extraordinairement révélateur.

Arcelor, une entreprise européenne ?

Elle l'est si l'on considère que la majorité de ses salariés travaille dans des usines situées en Europe (77 983 sur 94 604 personnes, dont 27 000 Français). Elle l'est par son histoire : les trois entreprises qui ont fusionné sont les héritières d'entreprises européennes fort anciennes, qui ont appartenu aux fameux maîtres de forges (la dynastie des De Wendel en France remonte au XVIII^e siècle), qui ont connu des restructurations drastiques, notamment au cours des années 80, avec l'aide des États (et en particulier du contribuable français¹). Elle ne l'est pas si l'on regarde qui détient le capital : l'État français n'y a aucune part (souvenons-nous qu'Usinor fut nationalisée en 1981, puis entièrement privatisée en 1995), l'État luxembourgeois en détient 5,6 %, la Région wallonne 2,4 %², un groupe privé espagnol 3 %, les salariés 2 %, bref pas de quoi contrôler l'entreprise, ni même de quoi y posséder une minorité de blocage. Tout le reste est du « capital flottant », dispersé, appartenant à une multitude d'investisseurs, et dont seuls 40 % sont localisés en Europe continentale. À l'opposé, Mittal appartient à 87,4 % à une riche famille indienne, les Mittal. On voit immédiatement que Mittal pouvait lancer une OPA, qui plus est hostile, sur Arcelor, alors que cette dernière ne peut aucunement répliquer par une contre-OPA face à un capital ainsi verrouillé.

Arcelor avait acquis de très nombreuses entreprises à l'étranger, particulièrement au Brésil, en

Argentine, aux États-Unis, en Russie et en Turquie, et y possède de nombreux sites. Arcelor est ainsi devenue le numéro deux mondial de l'acier, juste derrière Mittal (en production physique : 50 millions de tonnes contre 59 millions de tonnes). Mais elle est le numéro un en chiffre d'affaires (30 milliards d'euros contre 18,3 milliards d'euros). Arcelor est enfin une entreprise prospère, avec un bénéfice net en 2004 de 2,3 milliards d'euros. Elle a eu comme P-DG deux Français, Francis Mer (notre ancien ministre de l'Économie du temps de Raffarin) et aujourd'hui Guy Dollé. Les autorités des quatre pays concernés dormaient sur leurs deux oreilles, d'autant plus que l'avenir semblait assuré : Arcelor est très fort dans des aciers spéciaux (alors que Mittal fait du tout-venant), a un formidable réseau de distribution, et vient d'acheter (grâce à une OPA hostile) une entreprise canadienne, Dofasco, ce qui lui ouvre plus largement les portes du marché américain (et de ses constructeurs automobiles). Patatras !

Stupeur et confusion chez les gouvernements et les hommes politiques

Le Premier ministre luxembourgeois, à l'annonce du projet de Mittal, le 27 janvier dernier, se dit totalement opposé à la fusion. De Villepin conteste la forme (une OPA hostile) et le contenu (« pas de projet industriel »), Thierry Breton se déclare dans un premier temps « préoccupé³ ». Las, quand on examine les possibilités de parer le coup, on s'aper-

çoit qu'on n'a plus d'atouts dans son jeu, puisque le capital est devenu nomade et qu'il choisira le plus offrant (or Mittal offre une belle prime aux actionnaires, une survalueur de 27 % par rapport au cours de la Bourse). Une première solution pourrait être une offre publique d'achat, concertée entre les États concernés, par les États eux-mêmes ou par des institutions publiques, en surenchérissant sur l'offre de Mittal : voilà qui coûterait fort cher, mais surtout qui violerait le sacro-saint principe selon lequel l'État ne doit plus intervenir dans les affaires. Il n'en est donc pas question. On aimerait bien compter sur l'entreprise elle-même, puisque ses dirigeants ne sont pas favorables à la fusion. Ne pourrait-elle pas racheter massivement ses propres actions ? Elle n'en a pas les moyens, sauf à vendre une partie de ses actifs (et notamment à revendre Dofasco). Ne pourrait-elle pas séduire ses actionnaires en leur distribuant et en leur promettant pour l'avenir des dividendes élevés ou en accroissant sa rentabilité ? Cela risque de ne pas convaincre la majorité des actionnaires, quand ils peuvent empocher une belle plus-value et attendre beaucoup d'un groupe Mittal qui fait de grands bénéficiaires (3,8 milliards d'euros en 2004) et qui est en pleine expansion⁴. On va même jusqu'à imaginer un chevalier blanc, non européen (puisque Thyssen-Krupp est l'allié de Mittal) mais moins prédateur⁵ (un Japonais, un Chinois, ou un Américain), mais ils ne sont pas assez puissants. Pourrait-on trouver au moins un fonds d'investissement ami, si possible européen ? Toutes les issues semblent bloquées, parce que toutes les parties sus-

ceptibles d'être intéressées ne voient que leur intérêt propre.

L'attitude des gestionnaires de fonds français est à cet égard typique. La notion de patriotisme économique n'a pour eux aucune signification. L'offre hostile de Mittal les a déjà comblés d'aise : voilà qu'en deux séances de Bourse les actions Arcelor ont déjà pris 30 %. S'ils les gardent encore, c'est qu'ils espèrent une surenchère de Mittal⁶. Leur seul problème est que les actions Mittal qu'ils pourraient acquérir en échange d'actions Arcelor (l'offre de Mittal est en partie une offre d'échange) les inquiètent quelque peu du fait du pouvoir de la famille Mittal sur son entreprise⁷...

Arcelor sera conduit, pour se défendre, à promettre monts et merveilles à ses actionnaires (15,7 milliards d'euros, sous forme de dividendes et de rachats d'actions, pendant les trois années à venir), à annoncer des cessions d'actifs et à user de subterfuges (la transformation de Dofesco en une Fondation, dont les actifs seraient immobilisés pendant cinq ans, donc non cessibles par Mittal, s'il s'en emparait, pendant tout ce laps de temps⁸). Stratégie dont le succès est loin d'être assuré⁹.

En réalité, nos responsables politiques sont pris à leur propre piège. Ils se sont faits les apôtres de l'entreprise privée, de la mondialisation des capitaux, du développement international des entreprises françaises (dans le cas présent européenne). Que peuvent-ils dire quand on leur fait observer qu'ils ont trouvé tout à fait normal que ces dernières achètent massivement des entreprises à l'étranger ? L'Élysée,

paraît-il, a considéré « qu'il ne serait pas sain de voir s'installer une économie de "razzia", qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de droit, mais de conception de l'économie de marché¹⁰ ». Il était un peu tard pour s'en apercevoir.

Applaudissements de la Commission européenne

On attendait avec intérêt les réactions de la Commission. Elles sont sans surprise : elle met en garde contre toute tentative de « protectionnisme » et veillera seulement à ce que les principes de la concurrence soient respectés. Mais quelle concurrence ? En Europe il n'y a qu'un concurrent de poids à Arcelor, c'est l'Allemand Thyssen-Krupp¹¹, et cette OPA arrange bien ses affaires : Mittal s'est engagée à lui revendre Dofasco¹². Mais, pour la Commission, la concurrence est mondiale ou elle n'est pas. Donc pas de problème sur un marché où il y a de très nombreux concurrents (le secteur de l'acier est encore relativement peu concentré). Le commissaire allemand (Günter Verheugen, chargé de l'Industrie et des entreprises) est plutôt pour, on le comprend. Le commissaire irlandais (Charlie McCreevy, en charge du Marché intérieur) aussi : son pays prospère grâce aux facilités accordées aux multinationales, notamment sur le plan fiscal. Reste une petite gêne : l'Europe perdrait le contrôle d'un de ses fleurons. Alors la Commissaire néerlandaise à la concurrence a trouvé la réponse : « Je suis contre les champions nationaux ! Et contre les champions

européens ! Mais je suis pour les champions globaux... basés en Europe¹³. » Voilà qui a le mérite d'être explicite, mais l'idée de faire de Mittal une entreprise basée en Europe, sous prétexte que son siège est aux Pays-Bas (comme par hasard) et qu'elle est cotée à la Bourse d'Amsterdam, est une aimable plaisanterie. Il y a belle lurette qu'un siège social ne signifie rien d'autre qu'un ensemble de commodités, notamment fiscales (sans aller chercher les paradis fiscaux, il faut rappeler que plusieurs grandes entreprises « françaises » ont leur siège dans d'autres pays européens), et que la cotation dans telle Bourse n'est aussi qu'une question d'opportunité (nombre d'opérateurs, plus ou moins grande sévérité du « gendarme »). Certes, Mittal est un champion global (implanté dans quatorze pays et sans aucun site en Inde !), mais son capital est bel et bien indien. Et le pouvoir, faut-il rappeler ce truisme, appartient à celui qui détient le capital¹⁴. Quant à ceux qui imaginent que Mittal tiendra ses promesses – conserver tous les établissements et tous les emplois en Europe –, ils n'ont rien compris à la mondialisation néolibérale.

Quand la finance modèle l'économie réelle

Mittal fait miroiter devant les analystes financiers les bénéfices à attendre de la fusion : complémentarité géographique, synergies liées à l'optimisation des achats (de matières premières) et de la distribution. Il est plus vraisemblable que Mittal cherche d'abord à accroître son pouvoir de marché : entendons par là que, dans le grand jeu de la concentration à venir,

Mittal entend rendre beaucoup plus difficile l'arrivée de concurrents de poids. Mais ce que Mittal oublie de dire, c'est comment elle a construit sa puissance : non par son excellence industrielle, mais par des achats à la chaîne¹⁵, notamment dans les anciens pays de l'Est (Roumanie, Pologne) et dans d'anciens États de l'Union soviétique (Ukraine, Kazakhstan). Or, dans tous ces cas, les restructurations sont allées bon train (on pourrait rappeler ici comment un Bernard Tapie ou un François Pinault¹⁶ ont construit leur fortune, c'est exactement le même processus). Mittal ne gardera d'Arcelor que ce qui lui conviendra¹⁷. Et tout laisse à penser que les conditions de travail sur les sites européens se détérioreront, même si les emplois et les salaires se maintiennent¹⁸. Car la « culture » Mittal n'est pas exactement la culture japonaise. Quand des entreprises japonaises sont venues s'installer en France, le management s'est montré différent du management français, ce qui a créé surprises et problèmes, mais ces entreprises avaient l'habitude de traiter convenablement leurs salariés et de respecter les lois et traditions du pays d'accueil. Rien ne garantit qu'il en sera de même avec cette multinationale.

Si l'on voit bien ce que Mittal peut attendre de la fusion, on ne voit pas ce qu'Arcelor pourrait y gagner. Cela rejoint le problème général posé par les transnationales : dans quelle mesure réalisent-elles réellement des gains de productivité, grâce à des économies d'échelle et des synergies, et dans quelle mesure cherchent-elles surtout à grossir pour éliminer des concurrents (les empêcher de se dévelop-

per, et attendre l'occasion favorable pour fondre sur eux) ? Dans quelle mesure répondent-elles à une logique « industrielle », ou au contraire à une logique financière, visant à accroître la valeur pour l'actionnaire en lui faisant miroiter, à travers des normes comptables fondées non sur les valeurs d'achat mais sur les valeurs de marché potentielles des actifs, des bénéfices futurs (tout en maintenant la rentabilité à court terme)¹⁹ ? Il semble bien que nous soyons ici dans le deuxième cas de figure. Dans le premier cas, la constitution de groupes puissants aurait bien une certaine rationalité économique, et il serait malvenu de la dénoncer, quitte à contester les effets sociaux induits par le caractère capitaliste de ces groupes. Dans le second, c'est de capitalisme financiarisé qu'il s'agit, et son caractère contre-productif peut être facilement démontré (on sait par exemple que les fusions, surtout lorsqu'elles résultent d'une OPA ou d'une OPE inamicale, ont souvent donné des résultats décevants, même du point de vue de l'actionnaire).

Mais ici l'affaire se corse du fait que, avec l'acier, nous nous trouvons devant un bien qui n'est pas tout à fait comme les autres : un bien stratégique.

La faillite européenne

L'acier est un matériau de base pour l'industrie, et une nation (ou une Union de nations) qui voit son industrie se déliter risque fort de se retrouver en mauvaise posture (ne serait-ce que pour la raison suivante : c'est dans l'industrie que les gains

de productivité peuvent être les plus élevés – donc la croissance et son partage possible). Mais, dira-t-on, ce n'est pas un bien stratégique, car il y a suffisamment de concurrents sur le marché mondial pour que cette ressource soit toujours disponible, et au meilleur prix, à la différence de certains produits de haute technologie dont la mise sur le marché peut être contrôlée par un État, directement ou indirectement. Cependant la concentration prévisible dans le secteur fait que l'on se trouvera, à terme, devant quelques oligopoles mondiaux, dont aucun peut-être ne sera européen. La soumission des industriels européens à cet hypermarché mondial sera alors totale²⁰. Économiquement et politiquement, car il ne faut pas croire que les quelques firmes qui se partageront le marché le feront sans un certain contrôle de leurs États de rattachement. Tout cela devrait conduire, logiquement, des pouvoirs européens soucieux d'une certaine indépendance de l'Union à faire d'une entreprise comme Arcelor une entreprise au moins semi-publique. La Chine, par exemple, ne s'y trompe pas : parce qu'elle a d'énormes besoins d'acier, et bien qu'elle soit le premier producteur mondial de ce matériau (de manière encore dispersée, à travers une centaine d'entreprises), elle entend bien conserver le contrôle par l'État de ce secteur. Mittal Steel, encore elle, a confirmé être en pourparlers avec le groupe chinois Baotou Iron and Steel pour prendre dans ce groupe une participation. Mais elle ne pourra acquérir au maximum que 49 % du groupe en vertu d'une loi qui interdit à des groupes étrangers d'avoir une

position dominante dans les entreprises sidérurgiques.

Au lieu de quoi, que voyons-nous ?

Une Commission européenne, tellement bardée de convictions libre-échangistes qu'elle approuve de fait l'OPA. Car elle ne comprend pas qu'un ou des États puissent se protéger s'agissant de secteurs stratégiques. Rappelons que le gouvernement français, ayant un sursaut de « patriotisme économique », a pris un décret, publié le 31 décembre 2005, destiné à protéger un certain nombre de secteurs considérés comme stratégiques : les investissements étrangers devaient y être soumis à une autorisation préalable (on pouvait donc refuser une OPA) et une entreprise française ne pouvait délocaliser une activité sensible également sans autorisation. Comme la Commission avait déjà manifesté son opposition à une première liste de secteurs, considérant que s'engager dans cette voie revenait à plonger l'Europe « dans une spirale infernale de protectionnisme systématique », le gouvernement Villepin avait docilement réduit cette liste à onze secteurs concernant essentiellement la défense, les procédés de cryptage, la sécurité informatique, les activités de sécurité privée et les jeux de hasard, bref à des secteurs concernant la sûreté de l'État. Or la Commission trouve que c'est encore trop et que le décret entraîne une discrimination au profit des entreprises françaises : elle a demandé des « clarifications », car elle considère que les critères définissant l'intérêt général sont peu clairs. Cela s'appelle une pression politique, la Commission s'arrogeant le droit de définir l'intérêt

général – ce pour quoi, faut-il le rappeler, elle n’a reçu aucun mandat. Le sens général est manifeste : sa conception est celle d’un État minimal. Et elle se croit d’autant plus la gardienne de l’intérêt général européen que chaque État européen souhaite que l’État voisin soit minimal, cela afin de favoriser les entreprises qu’il croit être sous son contrôle.

On voit ensuite des États européens se tirer dans les pattes les uns des autres. L’État allemand n’a pas moufté, parce que son champion devrait retirer quelques marrons du feu, et sans doute est-il plutôt satisfait de la déconfiture française, après que d’autres opérations se sont faites plus ou moins derrière son dos²¹. Le front des quatre États concernés par la fusion s’est vite lézardé : si le Luxembourg est resté ferme, l’Espagne a l’opposition plus discrète et la Belgique fait le gros dos. Quant à la France, elle baisse pavillon quand elle voit que ses intérêts en Inde risquent d’être menacés, le gouvernement indien n’ayant pas apprécié la critique de Mittal (où l’on voit que l’affaire n’est décidément pas une simple affaire intra-européenne). Bel exemple donc de coopération entre États européens.

On voit enfin ce qu’il en coûte de laisser l’État se retirer d’un certain nombre de secteurs clés et d’abandonner le capital à des investisseurs qui ne sont plus ni nationaux ni même européens. Comme on le sait, la moitié environ du capital des entreprises du CAC 40 appartient à des étrangers – lesquels se sont précipités quand on a privatisé les meilleures entreprises françaises, qu’on avait souvent renflouées avec force deniers publics pour les rendre

attrayantes (merci M. Jospin). Ce sont tous les autres champions dits encore abusivement « nationaux » (les Danone, Saint-Gobin, Total et autres BNP-Paribas) qui, devenus opéables, risquent de tomber dans l’escarcelle d’autres transnationales²², où le capital sera bien plus national.

La faillite est donc totale. L’Europe néolibérale et libre-échangiste se montre incapable de protéger un secteur stratégique, s’oppose à ce que l’un quelconque de ses États tente de le faire, et n’a de cesse de les mettre tous en concurrence avec tous, comme si leur traditionnelle rivalité ne suffisait pas. Une leçon à méditer...

NOTES

1. C'est Nicolas Sarkozy qui le dit : une entreprise ayant « coûté aux contribuables des milliards d'euros à restructurer nous échappe ». Et d'ajouter : « Je suis libéral et pourtant j'assume une forme de dirigisme [...] quand il faut se battre pour des secteurs stratégiques » (cité dans *Le Monde* du 4 février 2006, p. 2).
2. 3,6 % selon une autre source.
3. Avant de déclarer : « Ce sont les actionnaires qui vont décider, pas les États [...] C'est la vie normale des affaires. » Ce qui lui vaudra d'être qualifié par Arnaud Montebourg « d'intendant du CAC 40 ».
4. C'est pourquoi sa capitalisation boursière (19,7 milliards d'euros le 27 janvier 2006) est supérieure à celle d'Arcelor (18,3 milliards à la même date), bien que sa productivité soit plus faible (228 576 personnes au lieu de 94 601 personnes pour Arcelor pour une production à peine supérieure et un chiffre d'affaires bien inférieur).
5. Une alliance serait possible, avec échange d'actions.
6. De fait, Mittal serait aujourd'hui prêt à relever son offre (*Le Monde*, 10 mai 2006).
7. Mittal s'est depuis efforcée de les rassurer en promettant une parité, pour l'après-fusion, entre administrateurs et entre dirigeants issus des deux entreprises (mais la famille continuerait à détenir la majorité du capital).
8. Le président de Mittal vient de déclarer : « Nous trouverons une solution pour défaire cette structure. En cas de succès de notre offre sur Arcelor, nous respecterons notre engagement de vendre Dofasco à Thyssen-Krupp » (*Le Monde*, 11 mai 2006).
9. Elle a été approuvée, le 28 avril, par les actionnaires d'Arcelor réunis en assemblée générale, mais seuls 35,5 % du capital y étaient représentés. Mittal compte bien convaincre les autres.

10. *Le Monde*, article de Dominique Buffier, jeudi 13 janvier 2006
11. En dehors de Mittal elle-même, implantée en Pologne, en Roumanie, en Allemagne et en France.
12. À la grande satisfaction de ses 4 600 actionnaires, réunis en Assemblée générale.
13. Propos tenus lors du forum de Davos (cités dans *Le Monde*, 1^{er} février 2006).
14. La famille Mittal le sait bien, qui a soigneusement calculé les termes de son OPA : elle paiera une partie du prix en actions Mittal, mais, si l'OPA réussit, elle conservera 50,7 % du capital et 64,1 % des droits de vote.
15. En quatre ans Mittal Steel a, en faisant ses emplettes, vu sa production d'acier plus que doubler et sa capitalisation boursière multipliée par quinze !
16. Ne nous étonnons pas que le patron de Mittal Steel ait annoncé, le 9 mai, qu'il allait proposer à ses actionnaires la nomination du milliardaire français au conseil d'administration du groupe.
17. Qu'on se souvienne de ce qu'Alcan a fait de Péchiney, revendue par appartements.
18. Ce dont témoignent les salariés cadres de Tréfileurope, acquise par Mittal en 1999.
19. Sur les multiples risques et sur les effets sociaux que fait courir une telle orientation, qui repose sur l'idée que l'entreprise est une marchandise comme les autres, cf. Michel Capron (dir.), *Les Normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, La Découverte, 2005.
20. Arcelor réalise actuellement 77 % de son chiffre d'affaires en Europe.
21. Ainsi de la fusion Sanofi-Aventis ou de l'opposition du gouvernement français à la reprise d'Alstom par Siemens.
22. D'où la forte progression en Bourse de leurs titres, après l'annonce de l'OPA.

NB. Ce texte, daté de la mi-mai 2006, ne prend pas en compte les derniers épisodes de la bataille Arcelor/Mittal (Mittal augmentant son offre de 35% et réduisant le nombre d'actions et de droits de vote de la famille Mittal à 45% ; Arcelor proposant à ses actionnaires une fusion, par échange d'actions, avec le sidérurgiste russe Severstal...), mais le cœur de l'analyse et les conclusions restent inchangés.

SOMMAIRE

Préface	5
Les contradictions néolibérales	7
Notes	45
Annexe	
L'affaire Arcelor-Mittal ou la faillite européenne	53
Notes	67

*Conception et réalisation graphique :
Atelier Sacha Kleinberg*

*Achévé d'imprimer
en juin 2006
sur les presses de l'Imprimerie Moderne de l'Est
25110 Baume-Les-Dames*